



Motion de soutien à l'UNEF en lutte contre la « loi travail »

Votée le 12.03.2016 à Louvain-la-Neuve

Aujourd'hui en Europe, il existe une volonté des gouvernements d'offrir plus de liberté et de flexibilité aux entreprises sous couvert de la lutte contre le chômage. Les droits des travailleur.euse.s sont attaqués et réduits à leur plus simple appareil. En France, aujourd'hui, ces attaques prennent la forme d'une nouvelle loi, dite « loi travail ».

Ce projet de loi s'inscrit dans une logique qui voit dans le code du travail une entrave qu'il faut faire sauter : le code du travail est en effet le dernier rempart qui protège les travailleur.euse.s et qui garantit leurs droits au sein des entreprises.

Par exemple, ce projet modifie les plafonds du temps de travail et permet à une entreprise de faire travailler les travailleur.euse.s jusqu'à 12 heures par jours et 46 heures par semaines ! De plus, les indemnités qu'aura à payer l'employeur.euse en cas de licenciement abusif sont plafonnées à un niveau tellement bas... que les prudhommes¹ n'auront plus rien de dissuasifs.

L'UNEF, l'Union nationale des étudiants de France, le syndicat étudiant majoritaire, a été parmi les premières organisations à prendre position contre ce projet de loi et à appeler les étudiant.e.s et les jeunes à se mobiliser. Elle a notamment impulsé dans de nombreuses universités la tenue d'assemblées générales, pour permettre aux étudiant.e.s de débattre entre eux et d'organiser la lutte.

Une première journée de mobilisation a eu lieu le mardi 9 mars, où près de 500'000 personnes ont manifesté, et à laquelle ont participé plus de 100'000 jeunes. Forte de ce premier succès, l'UNEF a été reçue par le premier ministre Manuel Valls et la ministre du travail Myriam El Khomry, qui refusaient jusqu'alors de les rencontrer.

William Martinet, président de l'UNEF, a martelé la nécessité de l'abandon de ce projet, condition nécessaire afin d'ouvrir la discussion sur l'insertion professionnelle des jeunes.

La mobilisation des étudiant.e.s se poursuit et une nouvelle date de manifestation a d'ores et déjà été annoncée pour le 17 mars.

Face à la menace que représente ce projet de loi pour les salari.e.e.s et pour l'avenir des jeunes, la FEF apporte par cette motion son soutien à l'UNEF et à la mobilisation massive des étudiant.e.s.

¹ Le conseil des prudhomme est l'équivalent du tribunal du travail en Belgique.